



## **RESOLUTION URGENTE**

**des députés Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, et Fredy Arnold, SVPO / Freie Wähler, concernant la politique agricole 2017 de la Confédération compromet les exploitations valaisannes à titre accessoire (08.05.2012) 4.188**

Critères d'urgence:

Actualité de l'événement:

Le Conseil national traitera de la politique agricole 2014 – 2017 lors de la session de juin.

Imprévisibilité:

On ne pouvait pas prévoir que le Conseil fédéral prévoirait dans son message de rendre obligatoire la réussite d'un apprentissage agricole pour les nouvelles exploitations pour qu'un agriculteur soit autorisé à toucher des paiements directs.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure rapide:

Etant donné que le Conseil national traitera de la politique agricole 2014 – 2017 lors de la session de juin, il convient de réagir rapidement.

Le Conseil fédéral propose dans son message que tout propriétaire d'une exploitation bénéficiant de paiements directs soit tenu de détenir soit un certificat fédéral de capacité, soit une attestation de formation professionnelle. Une grande partie des paysans à titre accessoire perdrait ainsi les paiements directs. Ils fournissent des prestations de portée générale au même titre que les paysans «formés». Cette disposition peut signifier la fin pour un grand nombre d'exploitations paysannes de montagne en Valais. Cette évolution ne porterait à l'avenir pas seulement préjudice à la préservation et à l'entretien de vastes parties du paysage culturel en région de montagne, mais elle constituerait également une grave menace pour de nombreuses races animales rares et présentes uniquement en Valais, comme la race d'Hérens, le mouton Nez Noir et la chèvre Col Noir. Ces exploitations gèrent en effet souvent des surfaces utiles sur des terrains difficiles, qui ne peuvent être exploités par des paysans à plein temps parce cette exploitation compliquée ne peut se développer de manière rentable. Le canton du Valais a évalué que le 90% des éleveurs de la race d'Hérens et plus de 90% des éleveurs de moutons Nez Noir et de chèvres Col Noir n'ont à ce jour pas suivi d'apprentissage agricole. D'après le Conseiller d'Etat Cina, une telle modification serait fatale pour le règlement de la succession entrepreneuriale dans l'agriculture à titre accessoire.

Conclusion:

Pour atténuer la menace évoquée ci-dessus pour les petites entreprises agricoles, le Grand Conseil prie le Conseil national et le Conseil des Etats de renoncer à exiger un apprentissage agricole pour obtenir une autorisation de percevoir des paiements directs.

Sion, le 8 mai 2012

Franz Ruppen, député, SVPO / Freie Wähler  
Fredy Arnold, député, SVPO / Freie Wähler